

pensée est digne de cette intelligence artistique d'une si grande envolée, car plus on y réfléchit plus on est convaincu que ce projet qui a reçu un commencement d'exécution, embrasse une reconstitution d'une immense envergure.

Qu'on se rappelle les travaux d'investigation incalculables accomplis par l'ordre des Bénédictins depuis le VI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la chute du premier Empire, plusieurs existences ont été consacrées à ces travaux inestimables qui n'ont pu être entrepris et exécutés que grâce à cette vie de retraite et de solitude sans préoccupation du lendemain. Il faut à côté de ceux qui sont aux prises avec les luttes d'une vie agitée des hommes qui pensent, qui mûrissent les problèmes sociaux dans le calme ; ils sont tout aussi utiles que ceux qui sont à l'action. Et si la révolution de 1793 n'avait pas brûlé tous ces trésors acquis depuis des siècles nous aurions un échafaudage solide pour continuer cette édification colossale.

C'est sur ces bases solides que je prêche avec le même enthousiasme qu'Huysmans le rétablissement de ce communisme religieux et artistique et je dis qu'après nos conflits religieux récents si toutes les

congrégations religieuses de l'ordre contemplatif se joignaient à ces initiateurs d'une renaissance aussi puissante que celle du XV<sup>e</sup> siècle, nous aurions une multitude de missionnaires et d'apôtres fervents qui enseigneraient par le monde l'amour du christianisme dans toute sa pureté première, qui élèveraient jusqu'au ciel le flambeau de l'idéal et ses illusions pour ranimer le culte des belles-lettres, des beaux-arts avec celui de la perfection sociale et humaine.

DE MARCHY.

### BIBLIOGRAPHIE

Nous voyons avec plaisir que *Le petit Manuel de la Pieuse Union de saint Antoine de Padoue*, compilé par le Rév. Bonaventure Hammer, O.F.M., a été traduit en français. Ce petit livret devrait être entre les mains de chaque disciple du "grand opérateur de miracles," parce qu'il explique les nombreuses indulgences qui peuvent être gagnées en appartenant à la Pieuse Union. Il n'y a aucune considération monétaire.

Le prix du livret est de cinq cents et est en vente chez M. O. Healey, 45, Crescent Street, Cambridge, Mass.

*A la conquête de la liberté en France et au Canada*, par A. D. De Celles.

Dans quelque soixante pages, l'auteur de ce huitième fascicule de la *Bibliothèque Canadienne* nous montre par quelles phases ont dû passer La France, notre mère patrie et son noble rejeton, le Canada-Français, dans leur marche respective vers la conquête de la liberté.

Depuis la Révolution jusqu'à nos jours, nous voyons la France se donner des gouvernements multiples et de différentes formes pour obtenir ce que nous sommes convenus d'appeler les libertés modernes. Mais dès 1789, la France révolutionnaire était en pleine possession de ses destinées, tandis que le Canada-Français, arraché des bras de sa mère, se voyait réduit à ses simples forces après avoir versé le plus pur de son sang sur les champs de bataille.

Eh bien ! après cent ans de vie, lequel des deux pays jouit d'une plus grande somme de liberté ? Je laisse la parole au savant écrivain lui-même :



UNE PATROUILLE DE L'ARMÉE ANGLO-ÉGYPTIENNE PRÈS DE FASHODA

Disons tout d'abord, que nous avons le *self-government* dans sa plénitude, à tous les degrés de notre organisation politique. De même que notre gouvernement fédéral et notre administration provinciale reflètent la volonté populaire dans sa plus large mesure pour ce qui touche aux intérêts généraux du pays, de même le conseil de Comté, corps autonome né de l'élection se met dans le cercle plus restreint des affaires locales.

Mais ce n'est pas tout, la municipalité de paroisse, qui doit aussi son existence au suffrage populaire, placée à la base du système, actionne les premiers rouages de la machine. Conseils de comté, conseils de paroisse ne sont que des images rétrécies du gouvernement central, plus paisibles, fonctionnant avec plus de simplicité et vivant aussi de la même inspiration.

Les libertés communales ne découlent pas à pleins bords en France comme chez nous. Partout l'autorité de Paris se fait sentir ; c'est du bureau du ministre de l'intérieur que part l'impulsion donnée au préfet, chef du département, qui la communique au maire de la dernière commune. C'est ainsi que se forme de tous les points extrêmes de la France une série d'anneaux qui viennent aboutir au centre. L'étincelle électrique lancée de Paris doit galvaniser ces corps inertes par eux-mêmes.

Et la liberté religieuse ? Ici les évêques tiennent

leur nomination de Rome mais sont choisis par leurs collègues de chaque province ecclésiastique. En France le gouvernement choisit les candidats et le pape ratifie leur choix. Nos communautés religieuses sont reconnues, peuvent acquérir, et sont florissantes. En France tolérées à peines, taxées et que sais-je.

En matière d'éducation, le principe de la liberté de conscience prévaut ; là-bas le *pouvoir civil garde la liberté pour ceux qui pensent comme lui*.

La presse, le droit de réunion, sont libres et ne rencontrent d'obstacles que ceux qu'ils se suscitent.

De plus, dans cette intéressante étude, nous trouvons l'éloge très raisonné de la constitution anglaise.

Et comme dessert, l'auteur nous donne une notice biographique de son ami et confrère, le regretté Oscar Dunn.

On peut se procurer ce fascicule moyennant 15c chez M. Pierre-Georges Roy, éditeur, Lévis.

MATHIEU-A. BERNARD

Il sied même au progrès de respecter ce qu'il remplace.—D. NISARD.

### SÉPULTURE DES SOLDATS TUÉS EN 1759

Je crois que les soldats, tant anglais que français, qui furent tués pendant la bataille des Plaines d'Abraham, le 23 septembre 1759, furent enterrés à l'endroit même où ils avaient montré tant de valeur. En creusant, à deux cents pieds au sud-est du monument Wolfe, j'ai trouvé les restes mortels d'un soldat très probablement inhumé là après la bataille du 13 septembre 1759. J'ai en ma possession des os, une dent, des restes de boucles, un tire-bourre et des boutons de fer de soldats inhumés sur les Plaines d'Abraham, à moins de trois pieds sous terre. M. Richard Mulholland, le député géolier de service à la prison de Québec pendant quarante-quatre ans, m'a dit que lorsque la prison actuelle fut construite, les ouvriers trouvèrent les restes de nombreux cadavres. Tous ces indices ne vous font-ils pas partager mon opinion ?

Quant aux soldats qui moururent des suites de leurs blessures le lendemain et les jours suivants de la bataille des Plaines d'Abraham, j'ignore où ils reposent.—J.-E. BERNIER.